

CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

Association (loi 1901) Sans OffShore à l'Horizon

L'association a pour but la défense de l'environnement ainsi que la préservation des activités traditionnelles locales comme le tourisme et la pêche artisanale ; elle s'oppose à l'implantation de parcs éoliens en mer au large de la côte d'Albâtre.

Elle est basée sur la commune du Tréport, mais accueille 180 adhérents, de Dieppe à la baie de Somme, dont la moitié sont des pêcheurs en mer. Elle a le total soutien de la municipalité tréportaise par une motion et de la population à travers une pétition. Le Bureau de l'association composé de 8 membres.

G. Bilon, Président de l'association Sans Offshore à l'Horizon est un ancien cadre d'exploitation du service de la Production électrique, thermique et nucléaire.

COORDONNÉES

Siège social :

Mairie du Tréport

Rue François Mitterrand

76470 Le Tréport

Mail : P.soshorizon@orange.fr

Blog : sosalhorizonletreport.over-blog.com



Un patrimoine et des activités à préserver.

Opportunité de l'énergie éolienne en mer, politique énergétique

Le protocole de Kyoto signé en 1997 par la France et confirmé par le sommet de Copenhague, c'est d'abord la baisse des émissions de gaz à effet de serre et plus particulièrement du CO₂. Les objectifs des résolutions européennes adaptés à la France par le Grenelle de l'Environnement sont les suivantes :

- 20 % de réduction des émissions de CO₂
- 20 % d'économie d'énergie
- 23% d'énergies renouvelables dans la consommation globale

Pour atteindre ce dernier objectif, toutes les énergies renouvelables sont préconisées, pas exclusivement l'éolien. En France, à ce jour, il n'existe aucun parc éolien en mer ; les références sont l'Allemagne et le Danemark. En attendant le vote effectif de la loi au parlement, c'est une puissance de 25 000 MW qui a été fixée par le Grenelle 2 de l'Environnement pour la France en 2020, dont 6 000 MW offshore (15 % d'énergies renouvelables sont déjà satisfaits par l'énergie hydraulique) ; parallèlement le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) prévoit la construction de 10 000 MW de centrales thermiques gaz ; ce n'est pas par hasard car la production de l'énergie éolienne ne peut être envisagée sans le recours à la production thermique pour la suppléer.

Doit-on alors, copier nos voisins allemands et danois, comme certains le demandent ?

cndp

Commission particulière

du débat public

Projet de parc éolien

en mer des Deux Côtes

Contribution des différentes énergies à la production électrique nationale

• Nucléaire	80 %
• Hydraulique	10 %
• Thermique	8,5 %
• Eolien	1,5 %

En France, l'électricité est produite à plus de 90 % par des énergies non émettrices de gaz à effet de serre : nucléaire et hydro-électrique (renouvelable, stockable et garantie) ; elles sont dites énergies de base.

Les centrales thermiques utilisant les énergies fossiles fournissent l'énergie de pointe, incompressible parce qu'elle doit assurer la stabilité du réseau EDF (maintien de la fréquence à 50 hertz et réglage de la tension). Leur souplesse de fonctionnement permet de faire face aux variations de consommation ou aux aléas de production (comme le délestage des éoliennes quand la vitesse du vent dépasse 100 km/h).

La part de l'énergie des 2 000 éoliennes est encore marginale : à 1,5 %, c'est une énergie d'appoint.

Contribution annoncée du projet des Deux Côtes à la production nationale

Le peu d'informations que nous a communiquées la Compagnie du Vent sur son projet laisse penser que la contribution de ce projet à la production électrique nationale serait de 2,16 térawattheures par an.

Même si en mer le vent est plus constant, le rendement moyen d'une éolienne ne dépassera pas 35 %, ainsi le parc éolien des Deux Côtes, composé de 141 éoliennes de 5 MW, soit 705 MW installés, n'apporterait au réseau EDF qu'une contribution (oscillante) moyenne de 240 MW, non programmable et non garantie, c'est-à-dire la production d'une petite centrale au charbon.

La Compagnie du Vent prévoit une production annuelle de 2,16 térawattheures. C'est 0,4 % des 520 TWh de la production annuelle nationale et 4 % de la production des centrales de Penly et Paluel.

Sa contribution ne serait donc qu'un appoint de circonstance sur le réseau régional interconnecté EDF.

Néanmoins, le projet des Deux Côtes est déclaré d'intérêt national, tout comme l'EPR de Penly.

Argument commercial de la Compagnie du Vent : « projet de 705 MW qui pourrait assurer l'alimentation domestique de 900 000 personnes », c'est flatteur : oui ! mais développer un tel projet ne réglerait en rien la garantie de l'approvisionnement en période de forte consommation électrique (grand froid où l'énergie éolienne n'est pas souvent présente) c'est-à-dire quand RTE en a réellement besoin, sauf à produire ou à importer massivement l'énergie des centrales thermiques, fortement émettrices de gaz à effet de serre (CO₂).

Comparaison avec les pays voisins

Les chiffres de comparaison avec les pays voisins pro-éoliens sont éloquentes : c'est essentiellement grâce à sa production électrique que la France devance l'Allemagne et le Danemark, pourtant très performants dans les économies d'énergie.

Deux pays précurseurs de l'énergie éolienne industrielle qui ont fait le choix du « zéro nucléaire » !

Leurs émissions en CO₂ sont catastrophiques ; elles sont dues au fonctionnement à outrance des centrales thermiques à énergies fossiles pour suppléer l'inconstance de leur production éolienne, c'est à dire du vent.

Mais ils sont fabricants et fournisseurs des aérogénérateurs.

EMISSIONS DE CO₂ PAR KWh ÉLECTRIQUE

Allemagne	400 g/kwh
Danemark	600 g/kwh
France	50 g/kwh

EMISSIONS DE CO₂ PAR HABITANT

Allemagne	10 tonnes/an/hab
Danemark	8 tonnes/an/hab
France	6 tonnes/an/hab

AUTRES CONTRAINTES TECHNIQUES

Par technologie, les générateurs asynchrones des éoliennes ne peuvent pas participer à la stabilité du réseau sur lequel elles débitent (fréquence 50 hertz et tension du réseau).

Le raccordement du parc sur le poste électrique de Penly n'a pas été confirmé le 18/11/09 par M. le Sous-Préfet de Dieppe, estimant à juste titre que le raccordement électrique de l'EPR serait prioritaire. C'est une bonne nouvelle pour des raisons de sûreté, la cohabitation entre centrale nucléaire et parc éolien soumis aux intempéries n'est pas souhaitable, mais une mauvaise nouvelle pour le coût du projet.

M. Boiteux, ancien Président et Directeur général d'EDF, est le principal artisan du développement et du succès de cette entreprise dans la 2^{ème} moitié du 20^{ème} siècle. Il est mieux placé que tous les savants prévisionnistes qui veulent imposer leurs vues sur la politique énergétique du 21^{ème} siècle.

Parlant de l'énergie éolienne dans la *Revue de l'Energie* n°579 : « L'éolien reste très coûteux eu égard à sa mauvaise qualité : c'est une forme d'énergie non garantie dont l'installation exige l'édification parallèle de moyens classiques de production sûrs, tels des turbines à gaz. Encombrantes et bruyantes, les éoliennes ne se développent en France qu'en raison des généreuses subventions que procure leur construction... ».

1,9 millions de tonnes de CO₂ évitées ?

La Compagnie du Vent assure qu'avec ce parc on éviterait de rejeter 1 900 000 tonnes de CO₂ chaque année. Ce chiffre n'est pas réaliste.

Le maître d'ouvrage affirme que son projet des Deux Côtes permettra de faire baisser de 1 900 000 tonnes de CO₂ chaque année nos émissions de gaz à effet de serre. C'est beaucoup !

La Compagnie du Vent part du principe qu'un kilowattheure éolien remplacerait un kilowattheure thermique, et éviterait ainsi l'émission de 800 g de CO₂ par kWh.

En réalité, il remplacerait le kWh du mix énergétique produit par EDF, soit entre 50 g et 80 g de CO₂ évités, soit 10 fois moins.

A l'inverse, il faudrait aussi prendre en compte les émissions de CO₂ provoquées par la nécessité de maintenir en service des centrales thermiques pour le fonctionnement des éoliennes.

Plutôt que de se référer à des prévisions, regardons le résultat : à ce jour, le développement accru de l'énergie éolienne en France, environ 2 500 éoliennes, n'a toujours pas permis de réduire le recours aux centrales thermiques dont la production annuelle est stable autour de 55 térawattheures depuis 6 années (données RTE) et en conséquence de diminuer les émissions de CO₂ !

Un prix facturé à EDF prohibitif

Le prix de rachat imposé à EDF est de 13 centimes, soit trois fois le coût de la production nucléaire. C'est l'abonné qui va payer.

L'éolien en mer nécessite un énorme investissement, il est prévu 2,5 millions par MW, soit 1,8 milliard pour les 705 MW du projet des Deux Côtes ! Ce qui a entraîné un prix de rachat par EDF à 13 centimes minimum le kWh, tarif prohibitif fixé par la loi qui devrait, à terme, rentabiliser fortement le capital des lobbies qui l'exploitent et en bout de course pénaliser les abonnés.

Comparé au kilowattheure produit au prix de 4 centimes à Penly et au cours la bourse européenne de l'énergie entre 5 et 8 centimes, le prix du kilowatt éolien offshore est trop onéreux pour être concurrentiel.

Le tarif des abonnés est inférieur à 11 centimes ; paradoxalement, EDF achèterait donc plus cher qu'il ne vendrait !

A moins que dans un proche avenir, il ne s'aligne sur ses concurrents européens en relevant fortement ses tarifs !

COÛTS DE PRODUCTION COMPARÉS

Allemagne	8 cents/kwh
Danemark	11 cents/kwh
France	5 cents/kwh

Emissions de CO₂ :

La production électrique n'est pas responsable

La production électrique française n'est responsable que de 7,7 % des émissions de gaz à effets de serre du pays.

En 2008, la production électrique n'a été responsable que de 25 des 320 millions de tonnes de gaz carbonique émises en France soit 7,7 %.

La responsabilité porte sur le transport routier (33 %), l'industrie (24 %) et le secteur résidentiel (23 %).

Les efforts de réduction des émissions de CO₂ devraient porter en priorité sur les économies d'énergie dans les secteurs les plus polluants, ce n'est pas le cas car leurs émissions de CO₂ continue de croître !

En France, il n'est pas opportun de produire de l'énergie électrique en mer.

Dans la production électrique :

- Niveau de puissance garantie, souplesse de sollicitation, disponibilité
- Réglage de la fréquence et de la tension sur le réseau EDF
- Emissions de CO₂/KWh limitée
- Prix réduits pour les abonnés
- Coût limité pour l'économie nationale

sont les critères qui définissent une production électrique de qualité et concurrentielle ; ils sont favorables à la France. Seules l'indépendance énergétique et la diversification de l'approvisionnement plaident pour nos voisins danois et allemands qui, malgré le développement à outrance de l'éolien, ne pourront pas mieux que la France atteindre 23 % d'énergie renouvelable et encore moins réduire de 20 % leurs émissions de CO₂, en conformité avec les objectifs de Kyoto.



Une comparaison à l'avantage de la France

L'énergie éolienne industrielle présente bien plus d'inconvénients que d'avantages pour la collectivité. Prétendre le contraire est une grave erreur.

Nous désigner l'Allemagne et le Danemark comme les modèles à suivre, n'est pas sé-

rieux. Seuls les deux derniers points peuvent plaider en faveur de l'énergie éolienne mais à un niveau de fourniture très limité. Dans le système électrique français, où 90 % est une énergie non carbonée, il n'y a aucune urgence à développer cette énergie renouvelable qui présente actuellement plus d'inconvénients que d'avantages mais perfectible comme d'autres énergies renouvelables (solaire, hydraulique, hydroliennes, biomasse, etc.) d'ici 2020 si l'Etat en laisse la maîtrise à EDF plutôt qu'à

l'industrie privée internationale.

Hélas, on peut craindre que non !

Sa fausse mise en concurrence dans le marché européen de l'énergie et la loi Cochet imposant le rachat à un prix prohibitif, laissent à penser que son rôle moteur et planificateur vont disparaître. L'urgence est dans l'isolation thermique des habitats qui est 240 fois moins coûteuse que l'éolien par tonne de CO₂ évitée ; l'économie réalisée redonnerait du pouvoir d'achat aux Français. Il faut choisir !

Beaucoup de partisans de l'énergie éolienne ont oublié l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre c'est-à-dire le CO₂ pour ne mettre en avant que son utopique substitution à l'énergie nucléaire.



Ne bradons pas en plus la beauté de nos paysages.

Ne bradons pas nos meilleurs atouts

En plus de tous ces éléments, le projet des Deux Côtes a le grave défaut de vouloir évincer les pêcheurs de leur zone de travail, c'est intolérable !

Les conséquences sur les activités dérivées de la pêche, le tourisme et le commerce sont inévitables.

Au Tréport, à Dieppe et dans la région, c'est l'emploi qui est menacé en quantité et en qualité.

L'impact visuel environnemental désastreux ne serait pas sans conséquence sur l'immobilier !

La côte d'Albâtre se trouverait sacrifiée au profit du projet éolien des Deux Côtes qui n'a aucun intérêt énergétique, écologique et économique !

La mer n'a jamais eu vocation à accueillir les activités industrielles terrestres, comme la production électrique, aux dépens d'activités maritimes indispensables comme la navigation et la pêche.

Rompre avec cette conception amènerait la région et la nation à brader leurs meilleurs atouts économiques que sont le tourisme et l'énergie électrique à bas prix.

NON au projet éolien des 2 Côtes !